



## LA CHARTE ALIMA

La raison d'être d'ALIMA est de sauver des vies et soigner les populations les plus vulnérables, sans aucune discrimination identitaire, religieuse ou politique, à travers des actions basées sur la proximité, l'innovation et l'alliance d'organisations et d'individus.

Nous agissons avec humanisme, impartialité, dans le respect de l'éthique médicale universelle et de notre environnement. Pour accéder aux patients, nous nous engageons à intervenir de façon neutre et indépendante.

## **LE PATIENT D'ABORD**

Le patient est au cœur de toute notre action. Les équipes terrains étant chaque jour en lien direct avec les patients, elles sont par conséquent au centre de tout ce que nous faisons. Le travail des équipes qui les entourent doit avoir un seul et unique objectif : créer les conditions qui permettent au personnel en première ligne de soigner les patients de manière rapide, efficace et redevable.

## **RÉVOLUTIONNER LA MÉDECINE HUMANITAIRE**

A travers la recherche médicale et la quête d'innovations, nous contribuons à l'amélioration de la qualité médicale dans nos projets et diffusons nos avancées au reste des praticiens humanitaires et médicaux. Nous construisons donc des preuves scientifiques, des savoirs et des modes opératoires qui permettent à nos innovations médicales d'être adoptées par d'autres.

## **RESPONSABILITÉ ET LIBERTÉ**

Les personnels d'ALIMA sont libres et responsables d'entreprendre toute action collective qu'ils estiment être dans le meilleur intérêt des patients, à l'unique condition que ces actions répondent à l'ensemble de nos Principes et de nos Valeurs énoncés dans la présente Charte. Ils s'interdisent de prendre des décisions si celles-ci peuvent être prises au plus près du patient, ALIMA accepte la prise de risques pour l'organisation, mesurée et proportionnée, dès lors que l'intention en est positive et la décision éclairée. Nous assumons nos échecs si des leçons en sont tirées.

## **AMÉLIORER LA QUALITÉ DE NOS ACTIONS**

ALIMA s'engage à questionner et améliorer en permanence sa pratique, en particulier médicale. Nous nous tenons au courant de l'état de la science. Nous travaillons en partenariat avec des organisations ou des personnes dont l'expertise contribue à cette



amélioration. Sans jamais baisser les bras pour améliorer nos pratiques, nous adaptons nos attentes qualitatives à nos contextes d'intervention.

## **FAIRE CONFIANCE**

Nous abordons les autres en confiance, conscient que chacun a des talents et aspire à donner le meilleur de soi-même. Nous respectons l'ensemble des personnes qui constituent notre environnement: les patients, leurs familles, nos collègues et le travail de nos partenaires (gouvernements, bailleurs de fonds, instituts de recherche, ONGs, société civile, ...).

## **L'INTELLIGENCE COLLECTIVE**

Nous sommes plus intelligents à plusieurs; collaborer avec les communautés, nos collègues et nos partenaires est essentiel à la réalisation de notre vision. Au sein de nos équipes, celles de nos partenaires et dans notre environnement, des personnes ont une expertise à partager. Nous devons les consulter afin de trouver les meilleures solutions pour nos patients.

ALIMA revendique que le travail en partenariat permet d'exercer son métier de façon plus efficace et plus performante.

ALIMA est une association, qui appartient à ses membres, qui font ou ont fait, les opérations au jour le jour.

## **RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE**

Conscients que nos pratiques et nos activités peuvent être de nature à détériorer la qualité de l'environnement en général et celui des patients et des communautés auxquels nous dédions notre action en particulier, nous nous engageons à minimiser notre empreinte écologique.

Chaque fois que cela est possible sans contrevenir à notre mission médicale humanitaire, nous favorisons des pratiques durables, résilientes et les promouvons auprès de nos partenaires.

Nous sommes redevables de notre impact environnemental et transparents sur les progrès réalisés.

*Cette charte a été validée par un vote lors de l'Assemblée générale en octobre 2017 et modifiée par un vote lors de l'Assemblée générale en octobre 2020.*